



Bienvenue au
Centre Hospitalier de Denain



Livret d'accueil



Se repérer au CH Denain



Sommaire

p.04

Mot d'accueil

p.06

Nos services Hospitaliers

p.24

Votre séjour

p.34

Vos droits et devoirs

p.44

Votre sortie



Bienvenue



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre Hospitalier de Denain.

Que vous soyez professionnel de santé ou patient, ce livret est réalisé à votre intention.

Le Centre Hospitalier de Denain est un hôpital de proximité qui dispense une offre de soins complète et diversifiée, avec un plateau technique moderne et un niveau de technicité reconnu dans les activités de médecine, de chirurgie, d'obstétrique, de soins aux personnes âgées et de psychiatrie. Il fait parti du Groupement Hospitalier de Territoire du Hainaut Cambrésis. Il dispose d'une organisation lui permettant d'assurer, de jour comme de nuit, les soins nécessaires aux patients. Engagé dans ses missions de service public, le Centre Hospitalier s'implique dans une démarche continue de qualité et de sécurité des soins. En parcourant ce livret, vous trouverez, au gré

des rubriques, des informations générales sur l'hôpital.

Les équipes médicales, soignantes, administratives et la direction sont à votre disposition pour répondre à vos besoins et à vos questions pendant la durée de votre séjour.

Nous vous souhaitons un bon séjour et un prompt rétablissement.



Urgences

03 27 24 31 80

Standard

03 27 24 30 00

Consultations médico-chirurgicales Prises de rendez-vous

Voir détails page 5

Chirurgie 03 27 24 31 68

Médecine 03 27 24 31 69

Gynécologie Obstétrique 03 27 24 31 33

Echographie • Radiologie • Mammographie 03 27 24 32 80

IRM / Scanner 03 27 24 39 79

ou sur doctolib.fr

Consultations

Le Centre Hospitalier de Denain propose dans ses locaux des consultations dans de nombreux domaines médicaux et chirurgicaux. Les consultations externes sont ouvertes à tous et permettent la prise en charge des patients avec ou sans hospitalisation.

Prise de rendez-vous

Vous pouvez prendre rendez-vous pour la majorité des consultations via la plateforme Doctolib.

Selon la spécialité, vous pouvez également contacter les secrétariats par téléphone pour toute demande de renseignements et prise de rendez-vous.

Au 03 27 24 31 68

- Chirurgie digestive et viscérale
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie traumatologique
- Chirurgie de l'obésité et de la thyroïde
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie plastique et réparatrice
- ORL
- Nutrition
- Cardiologie
- Gastro-entérologie

Au 03 27 24 31 70

- Rhumatologie
- Plaies et cicatrisation, pied diabétique

Au 03 27 24 31 41

- Pneumologie
- Oncologie
- Polygraphie, polysomnographie

Au 03 27 24 31 69

- Dermatologie
- Médecine interne
- Maladies infectieuses
- Ophtalmologie
- Néphrologie
- Vaccinations internationales, conseils aux voyageurs
- Tabacologie

Au 03 27 24 31 33

- Chirurgie gynécologie
- Consultations gynécologie-obstétrique

Au 03 27 24 34 22

- Anesthésie

Au 03 27 24 31 33

- Consultations sages-femmes

Au 03 27 24 32 75

- Consultations gériatriques (Hôpital de jour gériatrique, consultations mémoire)

Au 03 27 24 34 60

- Consultations médico-psychologiques adultes (secteur G33 et secteur G34)

Au 03 27 43 26 26

- Consultations médico-psychologiques enfants (secteur I10)

Au 03 27 29 02 02

- Consultations médico-psychologiques enfants Valenciennes (secteur I10)



Nos services

Hospitaliers

Urgences et Unité d'Hospitalisation à Courte Durée

29 691

Passages aux
urgences en 2019

24/24 Accueil
24h/24h

01 Secteur enfants

06

Lits d'hospitalisations
de courte durée
(UHCD)

01 Dispositif de
permanence d'accès
de soins de santé

Tel accueil et urgences
03 27 24 31 80

Tel infirmières
03 27 24 31 82 ou 39 45

Tel secrétariat médical
03 27 24 32 83

Tel UHCD
03 27 24 39 88

Le service des Urgences assure en permanence, à toute heure du jour et de la nuit, l'accueil et la prise en charge des personnes présentant une situation d'urgence médicale, chirurgicale, psychiatrique ou sociale.

Ce service comprend plusieurs secteurs de soins adaptés aux besoins, dont une salle d'accueil des urgences vitales (SAUV) avec du personnel formé ainsi qu'une zone de prise en charge pédiatrique individualisée.

Les urgences du centre hospitalier de Denain participent également à la prise en charge des urgences vitales au sein de l'ensemble de l'établissement et la prise en charge de la surveillance aigüe des patients.

Associé au service des urgences, une unité de 6 lits d'hospitalisation de courte durée permet de soigner des patients pour une durée d'hospitalisation inférieure à 48 heures.



Plateau technique d'Imagerie 24h/24h



6846

Forfaits techniques
en 2019 pour l'IRM

14960

Forfaits techniques
en 2019 pour le Scanner

1576

Actes de Mammographie et
d'Échographies Mammaires réalisés en 2019

Unité IRM

Rendez-vous tous les jours du Lundi au Vendredi de 8H00 à 20H00.

8h00-13h00 le samedi et convention avec le CH de Valenciennes hors vacances

Secrétariat : 03 27 24 39 79

L'unité IRM assure les IRM encéphaliques, médullaires, ostéocartilagineux, hépatiques, mammaires... Il fonctionne en partenariat avec le cabinet radiologique privé de Denain.

Unité Scanner

Urgences 24H/24 – 7Jours/J.

Secrétariat : 03 27 24 39 79

Rendez-vous tous les jours du Lundi au Vendredi de 8H00 à 20H00.

L'unité Scanner assure tous les examens de scannographie standard ainsi que les examens spécialisés tels arthoscanner, coloscanners, angioscanners, examens interventionnels (infiltration, ponction, biopsie...) et fonctionne en partenariat avec le cabinet radiologique privé de Denain.

Unité Mammographie

Secrétariat : 03 27 24 32 80

Rendez-vous lundi, mardi et jeudi.

Le plateau est doté d'un mammographe numérique de dernière génération et d'un logiciel spécifique d'angiomammographie permettant de visualiser la vascularisation des tissus et des tumeurs.

Cette technique innovante a montré une plus grande détection des tumeurs. Sont aussi réalisées des macrobiopsies et des échographies mammaires.

Echographie / Radiographie / Ostéodensitométrie

Urgences 24H/24 – 7Jours/J.

Secrétariat : 03 27 24 32 80

Rendez-vous tous les jours du Lundi au Vendredi.

Echographies abdominales, pelviennes, prostatiques, thyroïdiennes etc...

Unité de Surveillance Continue



06 Lits

Tel 03 27 24 33 46

L'unité de surveillance continue adulte a une capacité d'accueil de six lits.

Ce secteur d'activité constitue un niveau intermédiaire entre d'une part les unités de réanimation et d'autre part les unités de soins conventionnelles.

Cette unité prend en charge les patients dont l'état de santé et/ou le traitement font craindre la survenue d'une défaillance vitale ou d'organe nécessitant d'être monitorée ou dont l'état, au sortir d'une ou plusieurs défaillances vitales, est trop sévère ou instable pour permettre un retour dans une unité d'hospitalisation conventionnelle.

Chirurgie

57

Lits d'hospitalisation
dont 41 chambres
individuelles

06

Salles de blocs
opératoires

01

Salle de surveillance
post-interventionnelle
de 10 places

7790

Actes opératoires en 2019 dont 57,5% en ambulatoire

Tel Secrétariat
03 27 24 31 10

Une offre de soins diversifiée répartie sur 2 secteurs de chirurgie

Secteur 1

Tel : 03 27 24 31 13

- Chirurgie viscérale et digestive
- Coelio-chirurgie
- Chirurgie urologique
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie de l'obésité
- Chirurgie de la thyroïde
- Chirurgie des cancers digestifs
- Stomatologie

Secteur 2

Tel : 03 27 24 32 16

- Orthopédie (hanche, genou, épaule, main pied)
- Traumatologie
- Chirurgie gynécologique
- ORL
- Chirurgie plastie et réparatrice

Un accompagnement du patient adapté selon vos besoins :

- Dans le cadre d'une chirurgie de l'obésité : filière bariatrique, bilan pré-opératoire et suivi adapté,
- Dans le cadre d'une intervention liée à l'orthopédie : préparation de votre sortie avec le dispositif PRADO le cas échéant.
- Accompagnement pour toute chirurgie des cancers digestifs et viscéraux par une équipe pluridisciplinaire : Equipe Mobile de Soutien et d'Accompagnement (EMSA), stomathérapeute, psychologue, assistante sociale...

Chirurgie Ambulatoire

16 Places

4311

Patients pris en charge en
U.A.C.A. en 2019

Tel Secrétariat

03 27 24 36 04

Tel salle de soins

03 27 24 36 05

Spécialités

- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie maxillo-faciale
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie oto-rhino-laryngologique
- Chirurgie urologique
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie viscérale, digestive et traumatologique
- Endoscopies digestives : coloscopies, fibroscopies, écho-endoscopies
- Chirurgie plastique et réparatrice

Principe de fonctionnement

D'une capacité de 16 places, l'Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoire (U.A.C.A) permet d'effectuer, dans des conditions qui autorisent le patient à rejoindre sa résidence le jour même, des actes médicaux ou chirurgicaux nécessitant une anesthésie ou le recours à un secteur opératoire.

Ouverte de 7h à 19h, du lundi au vendredi, l'U.A.C.A. dispense des prestations qui équivalent par leur nature, leur complexité et la surveillance médicale qu'elles requièrent, à des prestations habituellement effectuées en hospitalisation conventionnelle.

L'hospitalisation ambulatoire est proposée par le médecin au moment de la consultation, si la pathologie ainsi que l'état général du patient sont compatibles avec un acte ambulatoire. C'est également au moment de la consultation d'anesthésie que l'intervention ambulatoire sera validée par l'anesthésiste.

En période de vacances scolaires, l'U.A.C.A. peut fonctionner le samedi (vacations de chirurgie maxillo-faciale).



Maternité et Gynécologie-Obstétrique

03

3 salles de naissances

936

Naissances en 2019

22

Lits

01

bloc opératoire pour
césariennes d'urgence

83%

d'accouchements sous
analgésie

Secrétariat Maternité

03 27 24 31 33

Tel Sages-Femmes

03 27 24 39 29

La maternité « Etienne STEEN » offre aux patientes des conditions d'hébergement optimales.

Les sages-femmes proposent

- l'entretien du 4ème mois où sera abordé le projet naissance
- les consultations prénatales, postnatales et gynécologiques
- la préparation à la naissance (cours théoriques, pratiques, visite de la maternité)
- des consultations de sevrage tabagique en pré et en postnatal
- des séances de rééducation périnéale.

Les sages-femmes sont formées à l'acupuncture, à la sophrologie et à l'hypnose.

Le diabète gestationnel est pris en charge par une équipe composée d'un médecin diabétologue, d'une sage-femme, d'une diététicienne.

Une puéricultrice consultante en lactation accompagne les jeunes mamans en maternité et après leur sortie.

Les gynécologues-obstétriciens réalisent des consultations de chirurgie gynécologique et cancérologique.

L'équipe de pédiatres accompagnent la mère et l'enfant durant l'hospitalisation et en consultation.

Des ateliers sont proposés avant et après la naissance : préparation à la naissance et à la parentalité, allaitement maternel, atelier maternage, atelier massage bébé et chambre pédagogique.

Les prises de rendez-vous sont réalisables par Doctolib et auprès de nos secrétariats.

L'équipe du service d'orthogénie intervient dans le secteur de consultations au sein de la maternité.

Centre de Planification et Consultations d'Orthogénie



Tel secrétariat 03 27 24 32 10

Le centre est ouvert :

Lundi après-midi de 13H30 à 17H00

Mardi matin de 9H00 à 12H00

Mercredi après-midi de 13H30 à 16H00

Jeudi après-midi de 13H30 à 17H00

Vendredi matin de 9H00 à 12H00

Consultations de contraception et gynécologie :

Contraception : Mercredi à partir de 13H45 sur rendez-vous (au centre)

Gynécologie : Mardi à partir de 13H45 sur rendez-vous (en maternité)

Service et consultations d'orthogénie (IVG)

Les consultations d'orthogénie sont assurées dans le service de Maternité 1er étage.

les lundis à partir de 9h30 et mercredis à partir de 08h30 sur rendez-vous

Toutes les demandes d'IVG ou élaboration du dossier se feront au Centre de Planification aux heures d'ouvertures sauf le Samedi.

Centre de planification : Rue Jean Jaurès, 59220 Denain

Médecine Polyvalente Cardiologie Hépto-Gastroentérologie

01

Unité médicale ou
fonctionnelle de
Cardiologie

01

Unité médicale ou
fonctionnelle de
Gastro-entérologie

01

Salle de Unité médicale ou
fonctionnelle de médecine
polyvalente

Secrétariat 03 27 24 31 02
Infirmières 03 27 24 30 92

27
Lits

Le service assure différentes missions :

- Le diagnostic, la surveillance et le traitement de toutes les formes de maladies cardiovasculaires (hypertension artérielle, insuffisance cardiaque, infarctus, artérite, insuffisance veineuse...)
- Le diagnostic, la surveillance et le traitement des maladies de l'appareil digestif, du foie, des voies biliaires et du pancréas.
- La spécialité de médecine polyvalente permet d'offrir une prise en charge globale aux patients hospitalisés.

Plateau technique de Cardiologie

Secrétariat : 03 27 24 31 02

Infirmières : 03 27 24 30 83

Ce service assure les explorations :

En cardiologie :

Echographie Trans-thoracique, échographie Trans œsophagienne, échographie d'effort, échographie de stress sous dobutamine, épreuve d'effort sur tapis, pose et interprétation d'holter rythmique et tensionnel, choc électrique externe...

En angiologie :

Doppler veineux membres inférieurs et supérieurs, doppler artériel membres supérieurs et inférieurs, doppler des troncs supra aortiques, doppler des artères rénales, périmètre de marche...

Plateau technique d'Hépto-Gastroentérologie

Secrétariat pour la gastro-entérologie : 03.27.24.31.70

Infirmières : 03.27.24.39.25

Le plateau technique assure:

En gastro-entérologie : Fibroscopie digestive haute, coloscopie, recto-sigmoidoscopie
Anuscopie : ligature, séance de laser, excision de thrombose...

Planification des examens qui sont réalisés sous anesthésie locale et générale

Il permet d'effectuer ces examens dans les plus brefs délais et d'apprécier l'efficacité des thérapeutiques.

Maladies Infectieuses Médecine Interne et Polyvalente

01

Unité médicale ou fonctionnelle
d'infectiologie

01

Unité médicale de médecine interne
et polyvalente

Secrétariat 03 27 24 31 02
Infirmières 03 27 24 31 01

25
Lits

Unité spécialisée dans la prise en charge des maladies infectieuses, de la médecine polyvalente et des maladies rares notamment auto-immunes et inflammatoires.

L'équipe médicale et paramédicale prend en soins des patients atteints d'infection bactérienne virale et mycosique, réalise des bilans étiologiques de fièvre au long cours et de syndrome inflammatoire prolongé, et possède également une expertise dans les maladies du voyageur.

La spécialité de médecine polyvalente permet d'offrir une prise en charge globale aux patients hospitalisés.



Unité de Médecine de Jour Unité Plaies et Cicatrisation



Secrétariat 03 27 24 31 70
Infirmières 03 27 24 36 13

Hôpital de jour multidisciplinaire de médecine :

Médecine interne et infectiologie

Exploration d'hyperferritinémie, Bilan et suivi d'Hépatite B et C, bilan de diabète, maladies auto-immune, bilan pré thérapeutique biothérapie, support transfusionnel, saignée

Diabétologie

Bilan des complications micro et macro du diabète, éducation thérapeutique, freestyle

Dermatologie

Bilan étiologique de plaies chroniques, Technique d'Hypno analgésie

Rhumatologie

Bilan d'ostéoporose, rhumatisme inflammatoire chronique, biothérapie, traitement des rhumatismes inflammatoires chroniques

Gastro-entérologie

Biothérapie des maladies inflammatoires chroniques intestinales, Prise en charge des ponctions d'ascite

Unité de plaies et cicatrisation / Unité du Pied Diabétique

Consultations de Diabétologie

Pneumologie

1284

Séjours

33

Lits et places

Secrétariat 03 27 24 31 41 Infirmières 03 27 24 31 43

Le service de pneumologie assure le dépistage et la prise en charge des patients présentant une pathologie respiratoire (insuffisance, infectieuse, asthme, BPCO, syndrome d'apnée du sommeil) mais également les cancers thoraciques, les traumatismes du poumon, l'allergologie respiratoire, les bilans d'oxygénothérapie.

Ces investigations et traitements peuvent se faire :

- En hospitalisation conventionnelle
- En hospitalisation de jour
- En consultation externe
- Les gazométries
- Les enquêtes allergologiques
- La Mise en place et surveillance des patients sous ventilation
- Les Tests d'exercices métaboliques

Le service est composé de 30 lits et comprend également un plateau technique où l'on trouvera :

- Les Fibroscopies endobronchiques
- Les thoracoscopies, les ponctions pleurales
- Les explorations fonctionnelles respiratoires (EFR)
- Le laboratoire du sommeil (enregistrements polysomnographiques et polygraphiques, les oxymétries nocturnes)

Unité de Chimiothérapie Ambulatoire

561

Passages en 2019

100^{ne}

De patients pris en charge

Secrétariat 03 27 24 31 41 Infirmières 03 27 24 31 43

L'Unité de Chimiothérapie Ambulatoire (U.C.T.A) située près du Service de Pneumologie est une structure hospitalière d'une capacité d'accueil de six places.

Elle est destinée à accueillir les patients recevant une chimiothérapie anticancéreuse (thoracique, digestive et urologique).

Elle représente une alternative à l'hospitalisation pour les personnes pouvant se déplacer et qui ont besoin de traitements nécessitant une prise en charge hospitalière. Elle permet aux patients de garder un lien constant avec leur milieu familial, professionnel et social.



Prise en Charge de la Personne Âgée



Court séjour gériatrique

Tél Secrétariat : 03 27 24 32 75

Tél infirmiers : 03 27 24 31 52

D'une capacité de 35 lits, l'unité de Court Séjour Gériatrique accueille les personnes âgées poly pathologiques ou très âgées.

Elle dispose d'un savoir-faire gériatrique et permet une prise en charge globale et spécifique qui sont :

- Procéder à une évaluation globale et individualisée du sujet âgé à la fois médicale, psychologiques et sociale,
- Etablir les diagnostics utiles à la santé des malades,
- Veiller au maintien de sa qualité de vie,
- Poser les traitements adaptés à l'état des patients
- Envisager avec le patient et son entourage les conditions de vie ultérieures et contribuer à leur organisation.

Soins de suite et de réadaptation Polyvalents et poly pathologiques gériatriques

Tél secrétariat médical : 03 27 24 32 75 de 8h à 17h

Tél secrétariat administratif (bât. Gériatrique) : 03 27 24 33 51 de 08h30 à 16h25

Tél infirmières 03 27 24 31 62

Le service de Soins de Suite et de Réadaptation Polyvalents et Gériatriques accueillent des patients poly-pathologiques, en perte d'autonomie et fragiles suite à la décompensation d'une pathologie, à un traumatisme ou à une opération programmée ou non. Les patients sont admis à l'issue d'un séjour dans un service aigu (médecine, chirurgie...). Les admissions se font sur dossier médical.

Équipes mobiles gériatriques

Il existe également :

- Une Equipe Mobile Gériatrique qui intervient sur demande de l'équipe soignante et accord du patient pour optimiser la prise en charge au domicile de la personne âgée dans le cadre de la conciliation médicamenteuse (Tél 03 27 24 39 16).
- Une Equipe Mobile Gériatrique Inter-Ehpad (EMGIE) qui intervient en EHPAD sur le territoire du Valenciennois et du Quercitain (Tél : 03 27 24 39 12)

Unité de soins de longue durée

Tél secrétariat administratif (bâtiment Gériatrie) : 03 27 24 33 51 de 8H30 à 16H25

Tél infirmières 2ème étage : 03 27 24 31 91

Tél infirmières 3ème étage : 03 27 24 31 96

Cette unité assure les soins des personnes âgées de plus de 60 ans ayant perdu leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance constante. Les personnes sont admises sur dossier après un séjour d'hospitalisation ou directement de leur domicile.

EHPAD Barbusse

**Etablissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes,
42 Rue Henri Barbusse 59220 DENAIN**

Tél secrétariat administratif (bâtiment Gériatrie) : 03 27 24 33 51 de 8H30 à 16H25

L'EHPAD BARBUSSE est une structure publique qui dépend du Centre Hospitalier de Denain. Elle se situe en centre-ville à proximité du centre hospitalier.

Elle accueille des Personnes Âgées Dépendantes et dispose d'une unité de surveillance Alzheimer (U.V.A) de 10 places, permettant l'accueil des résidents présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée, dans un environnement sécurisé et de soins adaptés.

La capacité d'accueil est de 60 lits répartis sur 3 étages. Il dispose de 54 chambres individuelles et de 3 chambres doubles permettant l'accueil des couples.

La résidence possède un jardin clôturé de 200 m² et une terrasse sécurisée, au 1er étage. Chaque étage est équipé d'une cuisine, d'espaces communs permettant des moments de détente.

EHPAD Arc en ciel

**Etablissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes,
Rue Roger Salengro 59220 DENAIN**

Tél secrétariat administratif (bâtiment Gériatrie) : 03 27 24 33 51 de 8H30 à 16H25

L'EHPAD ARC EN CIEL est une structure publique qui dépend du Centre Hospitalier de Denain. Elle accueille des personnes dépendantes et semi-autonomes, à partir de 60 ans.

La résidence, structure familiale, à taille humaine, d'une capacité de 60 lits de situe dans l'enceinte du Centre Hospitalier de Denain. Elle offre des chambres individuelles dotées de tout confort.



Prise en charge de la santé mentale



Psychiatrie Adulte

Elle est composée de 2 secteurs regroupant des communes

59G33 Denain-Wallers :

Abscon, Bellaing, Denain (une partie), Escaudain, Haveluy, Hélesmes, Oisy, Wallers, Wavrechain sous Denain.

59G34 Denain-Bouchain :

Avesnes le sec, Bouchain, Denain (une partie), Douchy les mines, Emerchicourt, Haspres, Haulchin, Hordain, Lieu saint amand, Louches, Marquette en ostrevent, Mastaing, Neuville sur escaut, Noyelles sur selle, Prouvy, Roeux, Rouvignies, Thiant, Wasnes au bac, Wavrechain sous faulx.

Le Centre de Soins Psychiques de Proximité (CSPP)

30 rue Jean Jaurès 59220 DENAIN
Tél secrétariat : 03 27 24 34 60

Regroupe les activités de consultations médicales, psychologues, infirmières, assistantes sociales, sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. C'est une unité de coordination de d'accueil qui organise les actions de prévention de diagnostic et de soins ambulatoires de ces deux secteurs dont il est le pivot.

Les Unités d'hospitalisations complètes

25 bis rue Jean Jaurès 59220 DENAIN
Tél secrétariat : : 03 27 24 32 22

Le secteur intra hospitalier dispose de 3 unités d'hospitalisation temps plein. Ces unités accueillent les patients en soins libres ou nécessitant des soins sous contraintes et répond aux besoins en santé mentale de la population des 2 secteurs à partir de 16 ans.

Unité de Soins pou Anxio-Dépressifs USAD

C'est une Unité de Soins qui accueille en soins libres des patients présentant une problématique anxio-dépressive. Leur prise en charge leur permettra à nouveau d'affronter le quotidien, ses problématiques et ses difficultés à la sortie.

Unité Psychiatrique d'Hospitalisation en Soins Aigus

C'est une Unité de 14 lits (dont 4 lits de soins intensifs) qui accueille spécifiquement des patients en soins sous contraintes (soins à la demande d'un tiers (SDT), soins à la demande du représentant de l'état (SDRE)) qui permet la mise en place de soins intensifs de courte durée et aider à l'acceptation de la maladie.

Unité de Réhabilitation Psycho-Sociale

C'est une Unité de de 13 lits. Cette unité aidera la personne, à développer ses capacités (cognitives, relationnelles, autonomie), et ainsi de travailler sa préparation à la sortie en lien parfois avec l'équipe ambulatoire dénommée EARPS dont la mission est de soutenir les personnes dans leurs démarches d'autonomie et d'insertion relationnelle et sociale.

L'Hospitalisation de Jour

89 rue Duquesnoy 59220 DENAIN
Tél secrétariat : 03 27 44 33 11

L'Hôpital de jour est, sur indication médicale, un lieu d'hospitalisation et de convalescence pour une durée déterminée.

CATTP

91 rue Duquesnoy 59220 DENAIN
Tél secrétariat : 03 27 31 55 07

Le CATTP s'adresse à des personnes sorties du champ hospitalier et propose des prises en charge individuelles ou de groupe en demi-journée afin de faciliter, de maintenir ou de favoriser la réinsertion dans la cité en lien avec le réseau social existant.

L'équipe d'urgence psychiatrique

La présence d'une équipe au sein du service des urgences de 8h à 20h permet une prise en charge globale et spécifique des patients présentant des troubles ou pathologies psychiatriques, avec possibilité d'intervention d'un médecin psychiatre.

Cette équipe d'infirmiers intervient également dans les services de soins généraux à leur demande sur indication médicale pour avis spécialisé.

La pédopsychiatrie

Le service de pédopsychiatrie du centre hospitalier assure la prise en charge médicale et thérapeutique des enfants entre 0 et 16 ans présentant des troubles du comportement et souffrant de pathologies psychiatriques.

Deux Centres Médico-Psychologique

74 rue Jean Jaurès 59220 DENAIN
Tél : 03 27 43 26 26

3 rue Fort Minique 59300 VALENCIENNES
Tél : 30 27 29 02 02

Rôle et Missions des CMP :

Le Centre Médico-Psychologique accueille, sous la responsabilité des médecins pédopsychiatres, toutes les demandes de soins concernant la périnatalité, les enfants et adolescents. Une équipe pluri-professionnelle effectue un travail de diagnostic et d'évaluation et si nécessaire assure des consultations, des prises en charge thérapeutiques (individuelles, de groupe ou familiales) ainsi que la coordination avec d'autres lieux de soins.

Hôpital de jour : "Unité d'Hospitalisation modulable B. Britten"

88 rue Duquesnoy 59220 DENAIN
Tél : 03 27 43 33 66

Rôle et Missions de l'Unité d'hospitalisation Modulable (UHM)

C'est une structure qui permet la réalisation d'évaluations approfondies, de soins soutenus et la construction de projets personnalisés. Elle prend en charge des enfants de 3 à 12 ans présentant des troubles importants de la construction de la personnalité (autisme, psychose, dysharmonie). La famille est associée au projet de soin et à ce titre considérée comme partenaire thérapeutique.

Votre

séjour

Votre Admission

**Le bureau des admissions est ouvert
du lundi au vendredi de 8H à 18H et le samedi de 8H à 12H**

En cas d'urgence

Nous demanderons à un membre de votre famille de bien vouloir se présenter au bureau des entrées pour effectuer les formalités d'admission, sinon un agent administratif se rendra à votre chevet.

Dans les autres cas

Présentez-vous au bureau des admissions pour établir votre dossier et les papiers à présenter :

Que dois-je emmener ?

Munissez-vous :

- de votre carte de groupe sanguin
- de l'ensemble de vos examens médicaux (labo, radio, électrocardiogramme, etc.)
- des médicaments prescrits par votre médecin et ceux sans ordonnance
- des ordonnances les plus récentes délivrées par votre médecin traitant et/ou votre médecin spécialiste.

Emportez un minimum d'effets personnels :

- Chemise de nuit, pyjama, brosse à dents, chaussons, robe de chambre...
- En maternité, une layette doit également être prévue

Déposez au régisseur :

Argent, chéquiers, cartes bancaires et objets de valeur que vous ne désirez pas garder dans votre chambre (un reçu sera établi).

Votre bien sera déposé en Trésorerie Municipale de Denain où vous pourrez le récupérer en présentant une pièce d'identité et le reçu de dépôt de valeur établi par le régisseur.

Le personnel du bureau des entrées et des secrétariats médicaux est à votre disposition pour tout problème d'ordre administratif lié à votre admission.

Non divulgation de présence :

Si vous le désirez, vous pouvez demander à ce que votre présence à l'hôpital ne soit pas divulguée.

Dès votre entrée, adressez-vous au cadre de santé du service qui mettra tout en œuvre selon une procédure établie pour que votre souhait soit respecté.



Les enfants mineurs

Une autorisation écrite obligatoire de la ou des personnes exerçant l'autorité parentale ou du représentant légal ainsi que le carnet de santé sont indispensables. Au moment de la sortie, l'enfant repart avec l'un de ses représentants légaux, un majeur mandaté par ces derniers ou sous demande manuscrite des parents.

La personne de confiance (Art L1111-6 du code de la santé publique)

Dès votre admission, vous serez sollicité(e) pour désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considèrera comme « votre personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

Le secret médical sera partagé entre les professionnels de santé qui vous prennent en charge. Si vous souhaitez que le personnel partage ces informations avec un membre de votre famille ou un proche, vous devez le désigner en tant que personne de confiance.

Documents à présenter lors de votre admission

Pour votre enregistrement et afin de bien gérer votre dossier administratif, vous devez présenter :

- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille ou carte de séjour)
- Votre carte d'assuré social en cours de validité (carte vitale ou attestation)
- Votre carte ou attestation de mutuelle en cours de validité ou votre attestation de la

complémentaire santé solidaire (C2S ou CSS si vous en bénéficiez)

- Le certificat médical prescrivant l'hospitalisation, le carton de rendez-vous ou a convocation
- Un moyen de règlement (espèces, carte bancaire, chèque)

En fonction de votre situation :

- La notification de prise en charge à 100% des frais de soins
- Le volet n°2 de la feuille d'accident de travail
- Pour les ressortissants étrangers de l'Espace Economique Européen la carte européenne de santé et pour les autres pays toute attestation de prise en charge
- Le jugement de mise sous protection juridique
- Une autorisation écrite obligatoire signée de la ou des personnes exerçant l'autorité parentale ou du tuteur légal en cas d'hospitalisation d'un enfant mineur ou d'un adulte sous mesure de protection

Vos frais d'hospitalisation

Les frais d'hospitalisation à votre charge comprennent:

- Le forfait journalier (participation de l'assuré à une part des frais d'hébergement)[]
- Le ticket modérateur représentant 20% des frais de séjour non couverts par la caisse assurance maladie
- Pour les actes dépassant 120 €, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24 € (tarif en vigueur au 1er janvier 2021, sous réserve de modification).
- Auxquels peuvent s'ajouter les frais liés à votre hébergement en chambre particulière, un lit ou un repas accompagnant, l'usage du téléphone fixe ou le WI-FI dans la chambre dont les tarifs sont affichés dans l'établissement.

Infos pratiques

La chambre

Si vous souhaitez bénéficier d'une chambre individuelle, vous pouvez en faire la demande. Un supplément de chambre vous sera demandé. Si vous disposez d'une mutuelle, ce coût sera pris en charge totalement ou partiellement.

Le personnel qui vous entoure

Une fois installé dans votre chambre, votre santé et votre confort sont confiés à une équipe de professionnels dévoués et compétents. Chaque professionnel dispose d'une tenue personnalisée selon sa fonction. Une identification par tenue de couleur est en cours dans certains secteurs.

Quelques élèves seront appelés à vous apporter des soins. Veuillez les accepter, ils seront les soignants de demain. Cependant, vous êtes en droit de refuser leur présence ou leurs soins. Dans ce cas, faites-en part au cadre de santé du service.

Information et consentement aux soins (loi du 4 mars 2002)

Vous bénéficiez d'un droit à l'information sur votre état de santé pendant votre séjour. Les informations d'ordre médical vous sont transmises par le médecin qui vous prend en charge. Le cadre du service et le personnel paramédical seront votre relais. Avant chaque examen, vous sera remis un document explicatif à signer pour recueillir votre autorisation.

Identitovigilance

Le Centre Hospitalier de Denain est engagé dans une démarche d'identitovigilance. L'identitovigilance est l'ensemble des mesures prises pour garantir une identification fiable et unique du patient à toutes les étapes de sa prise en charge.

Dès votre arrivée, les données relatives à votre identité seront recueillies avec la plus grande attention. Pour cela, le service des admissions vous demandera de présenter une pièce d'identité (carte d'identité nationale, passeport, titre de séjour...)

Dans l'unité de soins un bracelet d'identification vous sera posé autour d'un des 2 poignets reprenant votre nom de naissance, nom d'usage, prénom et date de naissance. Il est important que ces informations soient exactes, à vous de les vérifier dès la pose du bracelet.

Afin d'éviter de vous prodiguer des soins par erreur lors de votre séjour, les professionnels de santé seront très vigilants et vérifieront avant chaque soin votre identité au décours de votre hospitalisation.

Les visites - Accompagnants

Elles sont autorisées tous les jours de 13H à 19H45 sauf conditions sanitaires exceptionnelles. Elles sont interdites le matin afin de permettre la réalisation des soins.

Si vous séjournez dans une chambre individuelle et que vous souhaitez la présence d'un membre de votre famille auprès de vous, les services peuvent, dans certains cas, assurer des prestations d'hébergement. Votre accompagnant pourra bénéficier d'un lit et de repas payants. Les tarifs sont affichés dans le service ou dans le bureau des admissions. Veuillez prendre contact avec le cadre de santé du service pour tout renseignement.

Les repas

Horaires des repas :

- Petit déjeuner : 8h00
- Déjeuner : 12h00
- Dîner : 18h00

Les menus réalisés par le service diététique et l'équipe de restauration sont affichés dans chaque service. Des repas sont également préparés pour les régimes spécifiques sur prescription médicale. Pour le respect des prescriptions alimentaires, nous vous demandons de ne pas vous faire apporter des aliments ou des boissons sans autorisation préalable.



Diététique

Les diététiciennes interviennent sur prescription médicale. Elles sont à votre écoute pour améliorer vos repas dans le respect de vos goûts, vos convictions et de l'équilibre nutritionnel. En fonction de votre pathologie ou de l'intervention chirurgicale dont vous allez bénéficier, elles pourront vous prodiguer des conseils alimentaires, qui vous aideront à adapter vos repas lors de votre retour à domicile.

En situation de dénutrition, l'équipe diététique participera à la mise en place d'une prise en charge nutritionnelle adaptée.

Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition a pour mission de favoriser une politique d'amélioration de la prise en charge de l'alimentation et de la nutrition au sein de l'établissement.

Prise en charge médicamenteuse

Au cours de votre séjour, les médicaments nécessaires à votre traitement sont prescrits par le médecin du service, délivrés par la pharmacie de l'établissement et distribués par l'infirmier(ère). Il n'est pas nécessaire d'apporter vos médicaments mais il est utile de fournir vos dernières ordonnances ou de connaître, à défaut, votre traitement.

Les médecins sont susceptibles de vous prescrire durant votre séjour un médicament générique et/ou biosimilaire. Un générique est issu d'une source chimique connue.

Exemple □ ZOPICLONE® 7.5 mg est le générique d' IMOVANE ®7.5 MG

Il est conçu à partir d'un médicament déjà autorisé dont le brevet est tombé dans le domaine public. Il a la même composition qualitative et quantitative en principes actifs, la même forme et la même efficacité que le médicament d'origine appelé « princeps ».

Si vous avez des médicaments lors de votre admission, remettez-les à votre famille, à défaut, ceux-ci seront conservés nominativement, en salle de soins et vous seront rendus en fin d'hospitalisation.

Télévision / Radio

La télévision est gratuite. Pour la faire fonctionner, utilisez la télécommande mise à votre disposition et ne manipulez pas les touches du téléviseur. Les télécommandes sont la propriété de l'hôpital. Merci de les laisser lors de votre départ. Elles sont inutilisables à l'extérieur. L'usage de la télévision et de la radio doit se faire dans le respect du repos des autres patients.

Téléphone

Chaque chambre dispose d'un téléphone. Vous pouvez appeler l'extérieur directement après avoir acquitté un forfait communication que vous renouvelez à votre gré au bureau des admissions. Les frais d'ouverture de ligne s'élèvent à 5 euros (non remboursables) **ATTENTION : aucun remboursement n'est effectué.** Vous disposerez d'un numéro personnel permettant à votre famille de vous appeler directement dans votre chambre. La réception des appels est gratuite. Seuls les appels sortants sont payants

Wifi

Vous pouvez vous connecter à Internet en demandant un code d'accès au bureau des admissions.

Montant de la connexion : 2€ que vous ne réglerez pas si vous avez demandé une ouverture de ligne téléphonique.

Tarif journalier : 1€

ATTENTION : aucun remboursement n'est effectué.

Culte

Les ministres des cultes des différentes confessions peuvent vous rendre visite si vous le désirez. Veuillez en faire part au Cadre de Santé de votre service.

Distributeurs

Des distributeurs de boissons, de friandises, journaux et magazines sont à votre disposition dans le hall principal de l'hôpital.

Nos services transversaux

Kinésithérapie

L'unité de rééducation, composé de masseurs-kinésithérapeutes et d'éducateurs sportifs intervient, sur prescription médicale, dans tous les services de l'établissement : Gériatrie, EHPAD, Médecine, Chirurgie, Maternité et Psychiatrie.

La pluridisciplinarité de l'équipe permet une prise en charge parfaitement adaptée à la pathologie ou au handicap de chaque patient : bariatrie, rééducation respiratoire, rhumatologie, traumatologie, orthopédie, rééducation de l'appareil locomoteur, corrections posturales chez le nouveau-né, ainsi que la pratique de l'hypno-thérapie dans le cadre de la prise en charge des soins du service de « plaies et cicatrisations » en unité de médecine ambulatoire.

Les patients bénéficient de soins ciblés, que ce soit dans leur chambre ou sur le plateau technique.

Le plateau technique est installé dans des locaux spacieux et modernes, au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment Gériatrique. Il est équipé de boxes individuels et d'une vaste salle aux installations de qualités.



L'Equipe Mobile de Soutien et d'Accompagnement (EMSA)

25 bis rue Jean Jaurès 59220 DENAIN
Tél : 03 27 24 35 36

Une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin, d'infirmières, d'une psychologue, d'une secrétaire, d'une cadre de santé.

Ses missions :

Les membres de l'équipe prennent en charge des personnes atteintes de maladies graves en phase évolutive ou terminale sur demande du patient, de sa famille, des membres de l'équipe, du médecin référent en charge du patient.

Les membres de l'EMSA peuvent intervenir en fonction des demandes :

- Soutenir et accompagner le patient et sa famille
- Soutenir et accompagner les équipes en place
- Améliorer l'exécution des prescriptions médicales par des techniques spécifiques
- Aider à identifier et à prendre en charge la douleur et les autres symptômes
- Proposer un avis thérapeutique
- Proposer un soutien psychologique
- Proposer une aide à l'organisation d'un retour à domicile pour les patients suivis
- Proposer un éventuel suivi de deuil.

L'EMSA a également une mission pédagogique à travers l'apport de connaissances théoriques et sur les techniques de soins. Pour ce faire, elle organise différentes sessions de formations.

La prise en charge contre la douleur

Article L.1110-5 du Code de la santé publique « ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

Le CLUDASP (Comité de Lutte contre la Douleur et d'Accompagnement aux Soins Palliatifs) s'est investi contre la douleur en se référant sur le plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2013-2017 du Ministère de la Santé et des Solidarités qui repose sur quatre axes :

- L'amélioration de la prise en charge des personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées en fin de vie)
- La formation renforcée des professionnels de santé
- Une meilleure utilisation des traitements médicamenteux et des méthodes non pharmacologiques
- La structuration de la filière de soins

Les moyens d'évaluation de la douleur :

Le personnel soignant a des moyens d'évaluation de la douleur pour les personnes communicantes et non communicantes. Cette évaluation est réajustée tout le long du parcours hospitalier du patient grâce aux outils mis en place dans le dossier patient informatisé (diagramme de soins, évaluation de la douleur, surveillance des traitements).

Soulager la douleur, c'est possible...

Les médecins mettent en œuvre les moyens en fonction de la nature et de l'intensité de la douleur pour améliorer le confort et le bien-être.

Tout le personnel est sensible à soulager la douleur et pour cela il existe des référents douleur dans chaque service coordonné par l'infirmière référent douleur du Centre Hospitalier de Denain.

La pratique de l'hypnothérapie dans le cadre de la prise en charge de la douleur est réalisé en unité de médecine de jour.

La transfusion sanguine

La transfusion sanguine est un traitement médical qui peut être nécessaire en cas de manque de globules rouges, de plaquettes ou de facteurs de coagulation. Elle n'est envisagée par votre médecin que lorsque les bénéfices attendus pour votre santé sont supérieurs aux risques encourus. Votre consentement à cette transfusion est indispensable. Les inconvénients sont rares et le plus souvent sans gravité.

Le Centre Hospitalier de Denain s'approvisionne en produits sanguins auprès de l'Etablissement Français du Sang. Des examens obligatoires permettant de s'assurer que le produit convient au patient sont réalisés avant chaque transfusion.

Le patient ou la personne de confiance ainsi que votre médecin traitant sont informés des produits qui sont transfusés.

Un contrôle post-transfusionnel est systématiquement réalisé

Nos services transversaux

Prévention des infections nosocomiales

Praticien hygiéniste : 03 27 24 32 67

Infirmière hygiéniste : 03 27 24 30 97

Chaque établissement de santé (public ou privé) organise la lutte contre les infections nosocomiales (une infection est dite nosocomiale si elle apparaît au cours ou à la suite d'une hospitalisation et si elle était absente à l'admission à l'hôpital). Cette lutte concerne l'ensemble des activités de l'établissement et implique tous les professionnels de cet établissement.

Le CLIN (Comité de Lutte Contre les Infections Nosocomiales) élabore un programme d'actions contre les infections nosocomiales axé sur la gestion du risque infectieux et l'amélioration de la qualité des soins dans l'établissement.

L'Unité d'Hygiène composée de 2 médecins hygiénistes et d'une infirmière hygiéniste, est chargée de mettre en œuvre et d'évaluer ce programme de lutte contre les infections nosocomiales par la rédaction de protocoles et la formation du personnel. Elle a un rôle d'expert dans la gestion du risque infectieux.

La réduction des infections nosocomiales est directement liée à l'hygiène des mains. Aussi, au Centre Hospitalier de Denain tous les points d'eau des chambres et des salles de soins sont équipés de savon et dans chaque chambre vous trouverez de la Solution Hydro-Alcoolique (SHA) assurant la désinfection des mains.

Chaque soignant a aussi dans sa poche un flacon de solution hydro-alcoolique pour une désinfection des mains à tout moment de l'activité de soins.

Le personnel est régulièrement évalué sur l'hygiène des mains et sur le respect des bonnes pratiques d'hygiène lors des soins.

Le risque zéro n'existe pas mais le personnel du Centre Hospitalier de Denain est formé aux règles d'hygiène et met tout en œuvre pour éviter et limiter la survenue de ces infections et leur diffusion.

Vous avez la possibilité de vous adresser au médecin du service, ou de contacter l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène pour obtenir des renseignements complémentaires.

Démarche Qualité et Gestion des Risques

Le Centre Hospitalier de Denain garantit une implication continue de l'ensemble des professionnels dans une démarche Qualité. Depuis l'ordonnance n°96-346 du 24 avril 1996, il se voit attribuer par des experts visiteurs la notion d'établissement certifié. A travers une politique Qualité et Gestion des Risques, il déploie des actions préventives et correctives en s'appuyant sur les parcours de patients et des cartographies de risques. Une volonté forte de l'institution est axée sur la déclaration des événements indésirables par les professionnels mais également sur les retours des usagers à travers les questionnaires de satisfaction, les Evaluations de Pratiques Professionnelles

En application de l'article R. 6111-8 du code la santé publique relatif aux activités de lutte contre les infections nosocomiales, les établissements de santé transmettent des données à la Haute Autorité de Santé lui permettant de calculer les indicateurs de qualité et de sécurité des soins et de suivre leur évolution dans le temps. Ces indicateurs sont disponibles sur le site internet de l'établissement.



Département d'information médicale et de Gestion des Dossiers

Secrétariat : 03.27.24.31.44

Ce département codifie les séjours des patients, les diagnostics et les actes effectués. Il réalise et analyse les statistiques médicales. Il donne ainsi des indicateurs d'activité aux services de soins. Il collabore à la facturation et participe à la gestion de l'établissement. Il participe au système d'information. Il gère les archives médicales. Il gère la transmission des dossiers des patients.



Vos droits

et devoirs

Droits et devoirs

Vos devoirs

Les professionnels de santé sont à votre écoute et ont pour mission de prendre soin de vous et de votre santé. Nous comptons également sur vous et vos accompagnants pour les respecter verbalement et physiquement. Les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages envers un fonctionnaire sont punissables par la loi conformément aux dispositions du code pénal.

De plus, il est important de tenir compte des priorités qu'ils sont amenés à gérer. Les interruptions dans leur tâche peuvent les amener à commettre des erreurs, merci de les solliciter au moment où ils sont disponibles ou de vous adresser à un autre soignant.



La Commission des Usagers

Références

Article L1112-3 du code de la santé publique relatif à la commission des usagers des établissements de santé

La Commission des Usagers a pour mission :

- De veiller au respect des droits des patients,
- De contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients,
- De faciliter leurs démarches pour exprimer leurs griefs,
- D'être consultée sur la politique d'accueil et de prise en charge, de formuler des propositions,
- D'être informée sur l'ensemble des plaintes et du suivi.

La commission a accès au dossier médical avec l'accord du patient. Ses membres sont soumis au secret professionnel.

La Commission est avant tout un lieu d'écoute, de mise en relation avec ceux qui vous ont pris en charge et éventuellement d'information sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnels dont vous disposez.

Pour joindre la commission

La Commission tient une permanence sur rendez-vous et se réunit au moins 4 fois par an.

Vous pouvez nous écrire

Madame LYDA-TRUFFIER, Directeur,
CENTRE HOSPITALIER
25 Bis rue Jean Jaurès - BP 225
59723 Denain Cedex

Madame DENIS

Représentant des Usagers au Conseil de Surveillance
Ecrire au Directeur qui transmettra

Madame le Maire

Présidente du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Denain
1207, rue de Villars - 59723 Denain Cedex

Monsieur DUPONT

Président de la Commission des Usagers
Ecrire au Directeur qui transmettra

Vous pouvez nous téléphoner

Monsieur GOURDIN

Directeur des Soins
Tél : 03.27.24.30.54

Vous pouvez prendre rendez-vous au secrétariat de Direction

Tél : 03.27.24.36.88



Les directives anticipées et limitation des traitements

Article L1111-11, R1111-17, R1111-18, R1111-19, R1111-20 du code de la santé publique

D'après le Décret du 3 Août 2016 relatif à la loi du 02 Février 2016 créant de nouveaux droits pour les malades en fin de vie : Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté.

Les directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles sont modifiables ou révocables à tout moment et sont valables sans limite de temps.

Les directives anticipées doivent être écrites, datées et signées par le patient. Le document doit comporter les noms, prénoms, date et lieu de naissance de l'auteur. Il existe des formulaires de directives anticipées disponibles en ligne sur le site du gouvernement.

Si vous avez rédigé vos directives anticipées, confiez-les à l'équipe soignante qui les conservera dans votre dossier médical et vous les restituera à votre sortie.

Si vous souhaitez rédiger vos directives anticipées, vous trouverez ci-joint, un modèle qui vous aidera à les rédiger sur le site internet de l'établissement.



La loi prévoit également un droit à la demande du patient d'accéder à une sédation profonde et continue jusqu'au décès.

Un triptyque est à votre disposition pour une information plus complète.

La bientraitance

Le Centre Hospitalier de Denain est engagé dans la promotion de la bientraitance et dans la lutte contre la maltraitance. La bienfaisance et la bienveillance forment le socle de nos valeurs soignantes, pour concourir à une prise en soins personnalisée dans nos actions quotidiennes qui respectent votre dignité, votre liberté et vos souhaits, dans la limite de nos possibilités.

Le respect est une valeur fondamentale dans nos soins, elle est aussi notre responsabilité. C'est pourquoi, les professionnels du Centre Hospitalier de Denain sont sensibilisés et formés à une prise en soins digne et respectueuse de la personne. Une de nos préoccupations-clés est aussi d'identifier et réduire au mieux les différents risques, contraintes et sources d'inconfort de votre séjour.

Nous mettons un point d'honneur à faire de vous un partenaire de soins, en ce sens, nous vous invitons à nous faire part de vos avis et doléances.

Nos valeurs professionnelles nous appellent à la plus grande vigilance pour tout fait de maltraitance physique ou morale dont vous pourriez être victime. Nous la refusons formellement et soyez certain, que tout acte maltraitant sera sanctionné avec justice.

Le Centre Hospitalier de DENAIN ainsi que de nombreux autres acteurs de la santé du territoire se sont engagés à améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées en signant en 2021 la Charte Romain Jacob. Améliorer les structures d'accueil et de prise en charge, faire de la prévention, former des professionnels et mieux déterminer les besoins des personnes handicapées : autant d'initiatives pour la réussite de cette démarche qui mobilise toutes les équipes du CH de DENAIN.



Droits et devoirs

Charte de la personne Hospitalisée

01.

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

02.

Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

03.

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

04.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer son souhait quant à sa fin de vie dans les directives anticipées.

05.

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

06.

Une personne à qui est proposée de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

07.

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

08.

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

09.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales.

10.

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11.

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement.

Santé publique

Rôle de l'assistante sociale

Rôle d'écoute, d'aide et d'orientation auprès du patient et de sa famille dans le cadre d'une hospitalisation

Chaque situation est examinée avec le patient ou sa famille afin de trouver les solutions les mieux adaptées à sa vie sociale, familiale et médicale. Les demandes d'intervention sont sollicitées par le médecin du service, le patient ou sa famille.

Les familles et patients sont reçus sur rendez-vous :

- Soit par l'intermédiaire de l'équipe soignante qui transmet alors la demande
- Soit auprès des hôtesses d'accueil de l'hôpital
- Soit directement par téléphone :

Au **03 27 24 36 23** (Médecine- Chirurgie – Obstétrique)

Au **03 27 24 30 47** (Gériatrie)

Au **03 27 24 34 90** (Permanence d'Accès aux Soins de Santé – Court Séjour Gériatrique – Soins de Suite et de Réadaptation Gériatriques)

L'aide aux personnes en situation de précarité

Tél Assistante sociale :
03 27 24 36 23 et 03 27 24 34 90

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) propose un accueil et un accompagnement aux personnes sans couverture sociale ou avec une couverture partielle. Elle facilite l'accès aux soins des personnes démunies et les accompagne dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. C'est un lieu d'écoute, d'information, d'orientation, de prévention et de soins.

Lutte contre les addictions

Intersecteur d'Alcoologie du Hainaut
39/41 rue du Maréchal Leclerc à Denain.

Tél : 03 27 32 00 36

L'équipe de l'antenne d'Alcoologie du Hainaut a vocation d'accueil, d'écoute, d'information,

d'aide, d'orientation, d'accompagnement des personnes quelle que soit son addiction (alcool, tabac, drogue, jeux...). L'objectif est d'améliorer la qualité de vie et la santé de la personne et/ou de l'entourage en difficulté avec une addiction.

Elle propose des consultations au Centre Hospitalier de Denain sur rendez-vous ou en liaison avec les différents services, pour les patients hospitalisés.

L'aide au sevrage tabagique

Tél : 03 27 24 31 69

Un accompagnement global est proposé pour toute personne désirant une aide pour la réduction du risque tabagique. Le soutien motivationnel facilite la démarche et diminue le risque de rechute.

Les dons d'organes

Tél : 03 27 24 34 35
ucpot@ch-denain.fr

Depuis 2018, le Centre Hospitalier de Denain est autorisé aux prélèvements de tissus externes (cornées, épiderme) et participe, dans le cadre d'un réseau, à la prise en charge des donneurs d'organes, contribuant ainsi à améliorer et sauver de nombreuses vies.

Le don d'organes et de tissus est un acte chirurgical réalisé dans le plus grand respect du donneur. Au terme du prélèvement, le corps est rendu aux proches sans aucune marque visible, ces derniers peuvent alors procéder à l'organisation des funérailles selon les choix du défunt.

En France, la législation se réfère au principe du consentement présumé : nous sommes tous donneurs, sauf si nous nous sommes opposés au don de notre vivant soit en s'inscrivant sur le registre national des refus, soit en rédigeant un document écrit, soit en l'exprimant aux proches qui devront alors retranscrire par écrit cette opposition devant les professionnels de santé concernés.

Sécurité

Toutes et tous responsables

Le Centre Hospitalier de Denain a pris toutes les mesures nécessaires afin de garantir un niveau maximum de sécurité compatible avec ses activités. Néanmoins, la sécurité est l'affaire de tous et demande le respect de consignes élémentaires.



Il est interdit de fumer, vapoter, boire de l'alcool d'introduire des produits illicites ou armes, de photographier ou filmer le personnel du Centre Hospitalier de Denain à l'aide de smartphone, appareil photo ou caméra.

Il est déconseillé de crier, de venir en nombre, accompagnés d'enfants, d'apporter de la nourriture, des plantes.

Le service sécurité incendie est propre à l'établissement. Une société de sécurité extérieure a été recrutée dans le cadre de l'antimalveillance et reste sous la responsabilité du service de sécurité de l'hôpital.

Si vous constatez un début d'incendie, il est nécessaire de respecter les consignes suivantes

- Restez calme
- Alerte le personnel de service
- Suivez les consignes données par le personnel.

Le Centre Hospitalier de Denain est également équipé d'un système de vidéo-surveillance permettant ainsi de renforcer la sécurité des patients, visiteurs, du personnel et des locaux. Toute personne décelant une situation anormale

doit le signaler dans les plus brefs délais.

Si vous êtes importuné(e) ou sollicité(e) par des démarcheurs, signalez-le au cadre de santé du service, tout démarchage étant interdit dans l'enceinte hospitalière.

Pour rappel, sachez que patients comme familles sont responsables de leurs effets personnels.

Le patient hospitalisé et ses proches doivent respecter les règles et les recommandations concernant l'hygiène.



Hôpital sans tabac

Le Centre Hospitalier de Denain est engagé dans la mise en œuvre d'une politique de lieu de santé sans tabac. Cette démarche vise à diminuer l'utilisation du tabac par la mise en œuvre d'une stratégie de prévention et d'accompagnement des patients mais également des membres du personnel.

Le dossier médical

Votre droit d'accès au dossier médical :

(cf articles R1112-2, R1112-3, R1112-4 R1112-9 du code de la santé publique).

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Des informations liées à votre santé (comptes rendus des urgences, de votre hospitalisation, courrier de sortie...) peuvent être également déposées avec votre accord sur votre Dossier Médical Partagé.

Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande auprès de la Direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de production (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

Lorsque le patient est décédé, l'accès au dossier est possible par ses ayants droit, son concubin ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, dans la mesure où il leur est nécessaire pour leur permettre de connaître les causes de la mort, de défendre la mémoire du défunt ou de faire valoir leurs droits, sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès.

Pour la remise du dossier, il est indispensable de se munir :

- Pour le patient : d'une preuve d'identité
- Pour les ayants droit : d'un acte de notoriété
- Pour les parents : du livret de famille
- Pour les représentants légaux : du jugement les désignant comme tels.



Protection des données à caractère personnel

L'établissement s'engage à respecter les règles de protection de la vie privée afin de préserver la confiance des patients tout au long de leur parcours de soins.

Au cours de votre séjour, l'établissement enregistre des informations administratives, sociales et médicales vous concernant. L'établissement s'engage à respecter les règles de protection de la vie privée afin de préserver la confiance des patients tout au long de leur parcours de soins.

Ces informations font l'objet d'un traitement automatisé dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD), le code de la santé publique et les référentiels de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale et aux personnes intervenant sous son autorité dans l'établissement et sont protégées par le secret médical. Ces données donnent lieu à facturation.

Vous disposez du droit d'accéder, de rectifier ou de vous opposer au recueil et au traitement de vos données pour un motif légitime et dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 précitée.

Un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé afin d'informer, de conseiller et de sensibiliser le personnel de l'établissement aux enjeux de la protection des données. Il est le correspondant de la CNIL pour le Centre Hospitalier ainsi que des patients dans le cadre de l'exercice de leurs droits.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits en écrivant au DPO du Centre Hospitalier de Denain

Par mail à l'adresse dpo@ch-denain.fr

Par courrier au
Centre Hospitalier de Denain
Délégué à la protection des données
25 bis rue Jean Jaurès
59220 DENAIN



Votre

sortie

Votre sortie

Vous allez quitter le Centre Hospitalier de Denain...

Votre sortie sera décidée en fonction de l'amélioration de votre état de santé. C'est le médecin qui en fixera le jour et vous en informera. Si vous sortez contre avis médical, vous devez remplir et signer une décharge de responsabilité. Un résumé d'hospitalisation sera envoyé systématiquement à votre médecin. Merci de vous rapprocher de l'équipe soignante si vous ne le souhaitez pas.

Si vous étiez en possession de votre traitement lors de votre admission, ce dernier a été

remis à l'équipe soignante durant la durée de votre hospitalisation. Il vous sera remis avec explications au moment de la sortie.

Avant de quitter l'établissement, n'oubliez pas de vous rendre (ou un membre de votre famille) au bureau des admissions afin de :

- Clôturer votre dossier administratif
- Obtenir un bulletin de séjour
- Régler les frais d'hospitalisation (forfait journalier, ticket modérateur)

Que faut-il payer en sortant de l'hôpital ?

Le Centre Hospitalier de Denain pratique le tiers-payant. Votre facture sera directement adressée à la caisse d'assurance maladie obligatoire dont vous relevez, à votre mutuelle/assurance santé complémentaire, ou à la complémentaire santé solidaire.

Si vous êtes assuré(e) social(e) :

- Les frais de séjour sont pris en charge à 80% par l'Assurance Maladie. Les 20% restants (ticket modérateur) et le forfait journalier seront pris en charge par votre mutuelle/assurance santé complémentaire.
- Si vous ne disposez pas de mutuelle/assurance santé complémentaire ou si celle-ci ne couvre pas tous les frais, vous devrez régler la somme restant à votre charge à savoir : le ticket modérateur (20 % du tarif journalier de prestation) et le forfait journalier (20 €/ jour ou 15 € / jour en psychiatrie).
- Si vous êtes domicilié(e) dans l'Union européenne, 20% des frais de soins resteront à votre charge et seront à régler avant votre sortie.

Si vous n'êtes pas assuré(e) social(e) :

Vous êtes redevable de la totalité des frais de séjour (frais d'hospitalisation) et de l'hébergement (forfait journalier).

Cas particuliers

Dans certains cas, les frais de séjour sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie et vous serez exonéré(e) du paiement du forfait journalier. Retrouvez la liste sur www.ameli.fr

Attention ! A compter du 1er janvier 2022, changement de facturation aux urgences : paiement par le patient ou par sa mutuelle du ticket modérateur « FORFAIT PATIENT URGENCE » pour chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation.



Où payer les frais d'hospitalisation ?

Au bureau des admissions : du lundi au vendredi de 8H à 18H et le samedi de 8H à 12H

Comment payer les frais d'hospitalisation ?

Pour la part restant à votre charge, par paiement sécurisé sur le site internet www.ch-denain.fr, rubrique « paiement en ligne ». Le paiement se fera après redirection sur le site des finances publiques.

Prise en charge des frais de transports

Les transports liés à l'entrée et à la sortie du séjour hospitalier peuvent être pris en charge sur prescription médicale, quels que soient les modes de transports, y compris les transports en commun ou les moyens de transports individuels.

Lors de votre sortie, le médecin précise si votre état de santé exige un transport en ambulance ou en véhicule sanitaire léger. Dans ce cas, vous pouvez demander une service d'ambulance ou transmettre les coordonnées de votre ambulancier au cadre de santé sur service.

La prescription médicale par votre médecin traitant hors urgence, précisant le mode de transport en adéquation avec votre état de santé doit être rigoureusement respectée, tant par les transporteurs pour l'exécution de leurs prestations que par vous-même ¶ les organismes d'assurance maladie ne remboursant que sur la base du tarif le moins onéreux et toujours selon la prescription médicale.



Recours aux sociétés prestataires de soins à domicile

A la demande du médecin, une société prestataire de soins à domicile peut être sollicitée si nécessaire pour préparer votre sortie d'hospitalisation afin d'organiser la poursuite de certains soins à votre domicile sur prescription hospitalière.

Vous serez interrogé pour choisir votre prestataire de soins à domicile. Si vous ne connaissez pas de prestataire, il vous sera proposé une société sur la base d'une liste de sociétés présélectionnées, signataires de la charte du CH et évaluées par un comité interne compétent. Aucun lien d'exclusivité ne lie l'établissement de santé et un prestataire.



La visite du prestataire agréé se fait à la demande du médecin après prise de rendez-vous auprès du service. Ce sont les soignants qui autorisent l'entrée du prestataire dans votre chambre.

Durant votre hospitalisation, le corps médical et le personnel se sont efforcés de rendre votre séjour aussi agréable que possible. Nous espérons que vous êtes satisfaits.

Nous vous souhaitons une bonne convalescence. N'oubliez pas de remplir le questionnaire de sortie.

Vos remarques nous aideront à améliorer les conditions d'hospitalisation. D'avance, nous vous remercions.



Centre Hospitalier de Denain

25 bis, rue Jean Jaurès, BP 225, 59723 Denain Cedex

03 27 24 30 00 • www.ch-denain.fr